

Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Mardi 6 décembre 2016 à 20 heures à la mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Création poste école Caroline RAMPILLON
- 2) Questions diverses

Le Maire,

L'an deux mille dix-sept, le 3 Janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 28 Décembre 2016

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric – BESSON Franck - RICHARD Laurette – BOUGUÉ Céline - CHARNOLE Yoann - COULAIS Guillaume – GACHIGNARD Cédric – HECQUET Valérie - HERVÉ Philippe – JAUD Sonia - KAY Tim PAILLA Dominique – ROULLEAU Franck.

Excusé : OLIVIER Jean-Michel

M. ROULLEAU Franck est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 - Présents : 14 - Votants : 14

01/2017 – CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A DUREE DETERMINEE SUIVANT L'ARTICLE 3.1 • DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984

Madame le Maire informe le Conseil que suite à un accroissement temporaire d'activité au sein des services d'animation et de restauration scolaire, elle propose pour répondre à ces besoins, la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer un poste temporaire dans le cadre d'emploi des adjoints technique de 2^{ème} classe au titre de l'article 3, 1^o de la loi du 26 janvier 1984 :

- pour une durée de 6 mois, du 7 janvier au 7 juillet 2017,
- la personne recrutée assurera l'animation des temps d'activités périscolaires, la surveillance de la cantine et l'entretien des locaux et percevra une rémunération basée sur l'indice brut 347, Indice majoré 325, avec versement du supplément familial de traitement.
- le temps de travail est fixé à 20 heures par semaine,

- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

02/2017 : DECISION MODIFICATIVE N°6 BUDGET 624

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	7391171	Dégrèvement de TFNB en faveur jeunes agricult...	7,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	60632	Fournitures de petit équipement	-7,00

03/2017 : DECISION MODIFICATIVE N°7 BUDGET 624

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	60612	Énergie - électricité	200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-200,00

QUESTIONS DIVERSES

Vol école : classe mobile et nouvel ordinateur.

Prix de mise en vente du terrain de pétanque : décision reportée.